

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2648**23 octobre 2013****SOMMAIRE**

Accuracy Worldwide S.Coop.SA	127063	Guisan S.A.	127066
actagon S.A.	127063	iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l.	127064
Advantage Premiere Fund Management S.à r.l.	127062	JIN & MA Sàrl	127103
AG Finance S.à r.l.	127064	Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à.r.l.	127059
AI Diversified Holdings S.à r.l.	127064	Links Bidco S.à r.l. Propco 9	127059
Alag S.A.	127062	Mandara Beach LX S.à.r.l.	127058
Alivia S.à r.l.	127063	Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l. ..	127065
AMPM Communication S.à r.l.	127068	Mobey S.A.	127064
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l.	127063	MTM Capital Partners (Luxembourg) S.A.	127104
Bambini Sàrl	127061	Ogecolux S.A.	127062
Batz S.A.	127060	Organaen	127069
Bauman's S.à r.l.	127061	Saxer S.à r.l.	127076
Bevis Marks 1 S.à r.l.	127061	Seaview Kriti S.à r.l.	127069
BioPharma Secured Investments II Sub	127061	Smart Holdco S.à r.l.	127060
Biosfar S.A.	127062	TFP Royal S.à r.l.	127058
Blackstone / GSO Capital Solutions Off- shore Funding (Luxembourg) S.à r.l.	127061	Three Hills Capital I S.C.A.	127081
Broad Street Lux2 S. à r.l.	127062	Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l.	127068
Caor SPF S.A.	127060	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	127068
CCP Holdings I - End S.à r.l.	127101	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.	127067
CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	127058	To Investments	127067
CDPG Luxembourg II S.à r.l.	127058	To Investments	127067
Colibri International S.A.	127065	TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l.	127068
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A.	127065	Trissardi S.à r.l.	127066
Digimax S.A.	127065	U.P.I. - Union de Participations et d'Inves- tissements	127066
Ditco International S.à r.l.	127065	Urban Superior S.à r.l.	127067
DT Test S.à r.l.	127088	Valendis Financière S.A.	127067
Estournel S.A.	127060	Volans Finance S.à r.l.	127068
Estournel S.A.	127060	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l.	127076
Famaplast S.A.	127066	Xena Investments S.à r.l.	127104
First Data International Luxembourg VII S.à r.l.	127059		
For Men S.à r.l.	127059		
Gedefina Holding S.A.	127066		

TFP Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TFP Royal S.à r.l.

Référence de publication: 2013126810/11.

(130154266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.717.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Septembre 2013.

Fabrice Mas

Gérant

Référence de publication: 2013127000/13.

(130154606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.580.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Septembre 2013.

Fabrice Mas

Gérant

Référence de publication: 2013127001/13.

(130154604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Mandara Beach LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 143.418.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les Associés de la Société en date du 4 septembre 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant de classe B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Philippe SALPETIER, né le 16 août 1970 à Libramont (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127207/17.

(130154554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7793 Bissen, 21, rue Michel Stoffel.

R.C.S. Luxembourg B 71.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013127189/11.

(130154994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Links Bidco S.à r.l. Propco 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.497.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Erik van Os, avec effet au 30 août 2013.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013127185/15.

(130154872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

For Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.012.

En date du 25 juin 2013, Monsieur Antonio Pereira, demeurant à 6, rue des Hortensias, F-42740 Saint-Paul-en-Jarez, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle, en remplacement de Madame Emilie Zannier-Wirz, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013127093/14.

(130154925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

First Data International Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.332.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère, notamment First Data Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013127080/14.

(130155139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Smart Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.270.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67258 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127071/10.

(130155051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Estournel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.687.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juillet 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013127072/15.

(130155083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Estournel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.687.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127073/10.

(130155084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Batz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.153.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127531/9.

(130155627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Caor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127551/10.

(130155223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Bambini Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 55.049.

Le siège social de l'associé unique, la société Saruva Finance S.A. est sis à L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013127530/12.

(130155669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

BioPharma Secured Investments II Sub, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BioPharma Secured Investments II Sub
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127522/11.

(130155316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127523/11.

(130155897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Bevis Marks 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 374.802,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.640.

Les comptes consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127520/10.

(130155369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Bauman's S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9747 Enscherange, 22, Ierwesch Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 163.221.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 09/09/2013.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2013127515/10.

(130155246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Biosfar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BIOSFAR S.A.

Référence de publication: 2013127540/11.

(130155585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127544/10.

(130155462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Ogecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 2, rue Peltzer.
R.C.S. Luxembourg B 147.330.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 août 2013

Il résulte des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extra-ordinaire tenue en date du 31 août 2013 que

- Le siège social de la société est transféré du 10A, Rue des Mérovingiens L-8070 Luxembourg au 2, Rue Peltzer L-8080 Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} septembre 2013

D'autre part, il est signalé que l'adresse de l'administrateur unique Bertrand VANDE CRAEN a été transférée du 82, Rue Léon Castilhon B-6700 Arlon au 52, Rue des Martyrs B-6700 Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127456/14.

(130155042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Alag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.231.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127486/9.

(130155331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Advantage Premiere Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.097.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127480/10.

(130155961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Accuracy Worldwide S.Coop.SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.110.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 19 août 2013

Il ressort des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 19 août 2013, que:

Monsieur GIOVANNI FOTI, né le 7 septembre 1962 à Agrigento, en Italie, et demeurant Via Lanzone n°2 à Milan (Italie) a été élu Administrateur de catégorie B.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Pour extrait conforme
SGG SA.

Référence de publication: 2013127476/17.

(130155121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

actagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 34.878.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/09/2013.

Pour actagon S.A.
J. REUTER

Référence de publication: 2013127477/12.

(130155336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Alivia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4560 Differdange, 42, rue Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 168.836.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013127488/10.

(130155818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.370.

—
EXTRAIT

En date du 9 septembre 2013, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Dutch Holding B.B.V., a adopté la résolution suivante:

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de classe A de la Société de M. Florian Girthofer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013127472/15.

(130155778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.297.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 6 septembre 2013

L'actionnaire unique de AG Finance S.à r.l. (la Société), a décidé d'accepter la démission Mr. Justin Egan de son mandat d'administrateur en tant que gérant B de la société avec effet au 6 septembre 2013.

AG Finance S.à r.l.

Au nom et pour le compte de la société

Signature

Référence de publication: 2013127483/14.

(130155262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

AI Diversified Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.670.

—
Le Bilan rectifié au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le Bilan Rectifié au 31 Décembre 2012 remplace le bilan initial au 31 décembre 2012 déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 2 août 2013 sous la référence: B169670-L130134577

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013127484/12.

(130155648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.729.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2012

L'associé unique de la Société a pris en date du 31 décembre 2012 la résolution de nommer M. Arthur Joe Musgrove, gérant de sociétés, né en Louisiane (États-Unis) le 8 août 1975, demeurant à 6/8, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2013.

Pour la Société

Gérald STEVENS

Mandataire

Référence de publication: 2013127461/17.

(130155538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Mobey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.979.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013126900/11.

(130153867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Colibri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.892.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2013127021/11.

(130154931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127023/10.

(130154550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Ditco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.746.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance tenu le 5 septembre 2013

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

29 avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013127034/12.

(130154912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Digimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4016 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Argentine.
R.C.S. Luxembourg B 92.530.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127041/10.

(130154951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 1, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 101.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menuiserie CONTER-LEHNERS S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013127212/11.

(130155030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 55.317.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2013

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 Vance, 8, rue du Stade est nommé en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme
GEDEFINA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013127105/13.

(130154848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Guisan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.372.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2013.

GUISAN S.A.H.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013127112/13.

(130154588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Famaplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 12.522.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127082/10.

(130154775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Trissardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.417.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127390/9.

(130154703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

U.P.I. - Union de Participations et d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.793.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127392/9.

(130155008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

To Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.460.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2013.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2013127370/12.

(130154591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

To Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.460.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2013.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2013127371/12.

(130154593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.123.661,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.609.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127369/10.

(130155047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Urban Superior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 21, rue Helen Buchholtz.
R.C.S. Luxembourg B 160.053.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013127397/10.

(130154979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.149.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127398/10.

(130154781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

TouchWind Hanseatic 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.985.

—
EXTRAIT

La société prend acte que TouchWind Hanseatic 10 Vermögensverwaltung GmbH, associé de la Société, est maintenant enregistré auprès du Amtsgericht Hamburg, sous le numéro HRB 128400.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127372/14.

(130154522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 96.490.878,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.606.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127368/10.

(130155044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Volans Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.052.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127399/10.

(130154571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.868.102,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127367/10.

(130155043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

AMPM Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 3, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 147.458.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127495/10.

(130155467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Organaen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hoscheid, 1, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 150.893.

—
Extrait du contrat de cession d'actions signée le 22 mars 2013

La publication précédente étant erronée, il a été décidé de corriger et clarifier l'attribution des parts sociales de la société Organaen entre les associés de la façon suivante:

- Monsieur Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement au 1, rue de Steinfort à L-8371 Hobscheid, titulaire de 80 parts sociales;

Et

- Madame Alice BOURTON, domiciliée au 9, rue du Muselbur à B-6700 Sampont, titulaire de 20 parts sociales.

Document rectificatif:

L130149598

Déposé le 29/08/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013126025/20.

(130152891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Seaview Kriti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company JULUC Capital S.A., R.C.S. Luxembourg B 123406, with its registered office at 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre,

here represented by Mrs Virginie GOELFF, employee, professionally residing in Rambrouch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Virginie GOELFF, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Seaview Kriti S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the commune of Mondercange.

The address of the registered office may be transferred within the commune by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each.

All the one hundred (100) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1.200 Euro.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following person is appointed as sole manager of the company for an unlimited duration:

- Mr Marc Neuen, manager, born on 16 May 1972 in Luxembourg, residing at 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre.

Second resolution

The registered office of the company is established at 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Rambrouch on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme JULUC Capital S.A., R.C.S. Luxembourg B 123406, avec siège à 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre,

ici représentée par Madame Virginie GOELFF, employée, demeurant professionnellement à Rambrouch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Virginie GOELFF, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Seaview Kriti S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondernange.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est -à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.200 Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante a été nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Neuen, administrateur, né le 16 mai 1972 à Luxembourg, demeurant à 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 septembre 2013. Relation: RED/2013/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 06 septembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013126749/358.

(130154373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.271.700,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, né à Savigny sur Orge, France, le 9 décembre 1971.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013126251/20.

(130153375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Saxer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.978.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit français "SWISSVAX FRANCE", ayant son siège social à F-68730 Blotzheim, 6-A, rue du Trottrain, (France), constituée en date du 10 avril 2000 inscrite au Registre du Commerce de Mulhouse, sous le numéro 483 442 646,

dont le transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 31 août 2013,

ayant un capital social fixé à sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (75,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent SAXER, entrepreneur individuel, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie SAXER, entrepreneur individuel, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de F-68730 Blotzheim, 6-A, rue du Trottrain, (France) à Ermsdorf, (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et de la dénomination de SAXER S.à r.l.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet:

- la vente de produits de soins pour automobiles, motos, camions, bateaux, avions,... et la rénovation esthétique de ceux-ci,

- la vente de divers articles et accessoires professionnels pour la rénovation esthétique (polisseuses, appareils cryogéniques, pistolets de peinture, microfibres...),

- la vente de produits de soins, réparation et restauration pour les cuirs aux particuliers comme aux professionnels,

- la restauration de cuir et rénovation des cuirs dans le domaine automobile, du mobilier, vestimentaire, maroquinerie et tout article en cuir,

- la vente et pose de dalles en polypropylène pour les sols (garages, terrasses, salles de sport, foires et expositions,..),

- l'information et la formation des particuliers et des professionnels sur l'utilisation des produits commercialisés,

- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

3) Augmentation du capital social en espèces à concurrence d'un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sans création ni émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de soixante-quinze euros (75,- EUR) à cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

4) Changement de la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre.

5) Refonte des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise.

6) Fixation de l'adresse de la société.

7) Attribution des parts sociales

8) Nomination de nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat.

9) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de "SAXER S.à r.l."

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la vente de produits de soins pour automobiles, motos, camions, bateaux, avions,... et la rénovation esthétique de ceux-ci,
- la vente de divers articles et accessoires professionnels pour la rénovation esthétique (polisseuses, appareils cryogéniques, pistolets de peinture, microfibres...),
- la vente de produits de soins, réparation et restauration pour les cuirs aux particuliers comme aux professionnels,
- la restauration de cuir et rénovation des cuirs dans le domaine automobile, du mobilier, vestimentaire, maroquinerie et tout article en cuir,
- la vente et pose de dalles en polypropylène pour les sols (garages, terrasses, salles de sport, foires et expositions,..),
- l'information et la formation des particuliers et des professionnels sur l'utilisation des produits commercialisés,
- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations. La société peut également:
- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social en espèces à concurrence d'un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sans création ni émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de soixante-quinze euros (75,- EUR) à cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La somme de se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2013.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SAXER S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet:

- la vente de produits de soins pour automobiles, motos, camions, bateaux, avions,... et la rénovation esthétique de ceux-ci,
- la vente de divers articles et accessoires professionnels pour la rénovation esthétique (polisseuses, appareils cryogéniques, pistolets de peinture, microfibrés...),
- la vente de produits de soins, réparation et restauration pour les cuirs aux particuliers comme aux professionnels,
- la restauration de cuir et rénovation des cuirs dans le domaine automobile, du mobilier, vestimentaire, maroquinerie et tout article en cuir,
- la vente et pose de dalles en polypropylène pour les sols (garages, terrasses, salles de sport, foires et expositions,..),
- l'information et la formation des particuliers et des professionnels sur l'utilisation des produits commercialisés,
- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de la Vallée de l'Ernz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts
1.- Madame Sophie SAXER, née à Saint-Louis (France), le 08 mai 1977, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.	50
2.- Monsieur Vincent SAXER, né à Mulhouse (France), le 26 avril 1975, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.	50
Total:	100

Sixième résolution

L'assemblée fixe le nombre de gérants à deux (2) et nomme à la fonction de gérants pour une durée indéterminée:
Madame Sophie SAXER, entrepreneur individuel, née à Saint-Louis (France), le 08 mai 1977 demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2, et

Monsieur Vincent SAXER, entrepreneur individuel, né à Mulhouse (France), le 26 avril 1975, demeurant à L-9366 Ermsdorf, Gilsduerferstrooss, 2.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de chaque gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.250,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vincent SAXER, Sophie SAXER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 septembre 2013. Relation GRE/2013/3601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013126757/261.

(130154438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Three Hills Capital I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.313.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the partners of "THREE HILLS Capital I. S.C.A.", a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 177313, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 8, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mrs Magali FETIQUE, private employee, with professional address in 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Alice SAI, private employee, with professional address in 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine WIDEHEN, private employee, with professional address in 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR), so as to raise it to one hundred eighty-one thousand and five Euro (EUR 181,005.-) by the issuance of one hundred fifty thousand (150,000) new Limited shares, divided into 30,000 Class A shares, 30,000 Class B shares, 30,000 Class C shares, 30,000 Class D shares, 30,000 Class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

2. Subscription of the one hundred fifty thousand (150,000) new Limited shares as follows:

- Mr. Mauro MORETTI, residing in SW3 4DA London, 33 Redburn Street: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares.
- Mr. Marco SARGENTI, residing in I-00196 Rome, Via dei Villini n° 10: 1,800 Class A shares; 1,800 Class B shares, 1,800 Class C shares, 1,800 Class D shares, 1,800 Class E shares.
- Mr. Efreem Giorgio LOCARNO, residing in SW11 6RA London, 57, Bramfield Road: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;
- Mr. Alberto DE LUCA, residing in Milan, Corso Magenta 23: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares;
- MELPART S.p.A., a company organized under the laws of Italy, with registered office in Milan, Vittor Pasani Street n° 19, registered with the Companies' register of Milan under number 04096050960: 3,000 Class A shares; 3,000 Class B shares, 3,000 Class C shares, 3,000 Class D shares, 3,000 Class E shares;
- Mr. Biagio VANACORE, residing in I-80053 Castellammare di Stabia, Vico Benucci, 12: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;
- NOMEN FIDUCIARIA S.R.L., a company organised under the laws of Italy, with registered office in Turin, Via del Carmine n° 10, registered with the Companies' Register of Turin under number 06194870017: 5,600 Class A shares; 5,600 Class B shares, 5,600 Class C shares, 5,600 Class D shares, 5,600 Class E shares;
- FERMI HOLDINGS INC., a company organized under the laws of Panama, registered with the Companies' Register of Panama under number 711239: 1,200 Class A shares; 1,200 Class B shares, 1,200 Class C shares, 1,200 Class D shares, 1,200 Class E shares;
- Mr. Mario Mirko MANNIELLO, residing in Sorrento, Via degli Aranci 52: 600 Class A shares; 600 Class B shares, 600 Class C shares, 600 Class D shares, 600 Class E shares;
- Pinnacle Capital Limited, a company organized under the laws of Belize, with registered office in 60 Market Square, PO Box 1906, Belize City, Belize, registered with the Companies' Register of Belize City under number 108278: 5,200 Class A shares; 5,200 Class B shares, 5,200 Class C shares, 5,200 Class D shares, 5,200 Class E shares;
- JB Investimenti S.r.l., a company organized under the laws of Italy, with registered office in Foro Bonaparte 69, I-20121 Milan, registered with the Companies' Register of Milan, under number 05773750962: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;
- Mr. Peter RIEDI, residing in CH-6947 Vaglio, via Altano 19: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;
- B OWN SRL, a company organized under the laws of Italy, with registered office in Milan Piazza San Camillo de Lellis 1, registered with the Chamber of Commerce of Milan under number 1896287: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;
- Mr. Giorgio FANTACCHIOTTI, residing in Milan, via Legnano 28: 400 Class A shares; 400 Class B shares, 400 Class C shares, 400 Class D shares, 400 Class E shares;
- Mrs Carla MANTI, residing in Somma Vesuviana, Via Aldo Moro: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;
- Mr. Niccolò MANNIELLO, residing in Sorrente, Corso Italia 212: 200 Class A shares; 200 Class B shares, 200 Class C shares, 200 Class D shares, 200 Class E shares;
- Mr. Giuseppe STAIANO, residing in Rome, Via Lazio n° 9: 400 Class A shares; 400 Class B shares, 400 Class C shares, 400 Class D shares, 400 Class E shares,
- Mr. Mauro MORETTI, residing in London, 33 Redburn Street: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares,
- Mr. Joachim UNG, residing in Singapore, IC Cantonment road, #21-25.: 1,200 Class A shares; 1,200 Class B shares, 1,200 Class C shares, 1,200 Class D shares, 1,200 Class E shares,
- EFG Trust Company (Singapore) Limited, with registered office in Singapore, 25 North Bridge Road: 2000 Class A shares; 2000 Class B shares, 2000 Class C shares, 2000 Class D shares, 2000 Class E shares,
- Mr. Corrado GUSCETTI, residing in Monaco, 17 avenue de l'Annonciade: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares,
- CA.F.IM S.r.l., with registered office in Perugia, Via dell'Orzo: 2,000 Class A shares; 2,000 Class B shares, 2,000 Class C shares, 2,000 Class D shares, 2,000 Class E shares,

and entirely paid up by the aforesaid subscribers by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of the articles 5.1, 5.1.2 of the bylaws;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR), so as to raise it to one hundred eighty-one thousand and five Euro (EUR 181,005.-) by the issuance of one hundred fifty thousand (150,000) new Limited shares, divided into 30,000 Class A shares, 30,000 Class B shares, 30,000 Class C shares, 30,000 Class D shares, 30,000 Class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mrs Magali FETIQUE, with professional address in 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, acting as proxy of the subscribers, by virtue of 22 (twenty-two) proxies given under private seal, which proxies will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such proxy-holder, acting as said before, declared to subscribe, on behalf of the subscribers, for the one hundred fifty thousand (150,000) newly issued Limited shares as follows:

- Mr. Mauro MORETTI, residing in SW3 4DA London, 33 Redburn Street: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares.

- Mr. Marco SARGENTI, residing in I-00196 Rome, Via dei Villini n° 10: 1,800 Class A shares; 1,800 Class B shares, 1,800 Class C shares, 1,800 Class D shares, 1,800 Class E shares.

- Mr. Efrem Giorgio LOCARNO, residing in SW11 6RA London, 57, Bramfield Road: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;

- Mr. Alberto DE LUCA, residing in Milan, Corso Magenta 23: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares;

- MELPART S.p.A., a company organized under the laws of Italy, with registered office in Milan, Vittor Pasani Street n° 19, registered with the Companies' register of Milan under number 04096050960: 3,000 Class A shares; 3,000 Class B shares, 3,000 Class C shares, 3,000 Class D shares, 3,000 Class E shares;

- Mr. Biagio VANACORE, residing in I-80053 Castellammare di Stabia, Vico Benucci, 12: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;

- NOMEN FIDUCIARIA S.R.L., a company organised under the laws of Italy, with registered office in Turin, Via del Carmine n° 10, registered with the Companies' Register of Turin under number 06194870017: 5,600 Class A shares; 5,600 Class B shares, 5,600 Class C shares, 5,600 Class D shares, 5,600 Class E shares;

- FERMI HOLDINGS INC., a company organized under the laws of Panama, registered with the Companies' Register of Panama under number 711239: 1,200 Class A shares; 1,200 Class B shares, 1,200 Class C shares, 1,200 Class D shares, 1,200 Class E shares;

- Mr. Mario Mirko MANNIELLO, residing in Sorrento, Via degli Aranci 52: 600 Class A shares; 600 Class B shares, 600 Class C shares, 600 Class D shares, 600 Class E shares;

- Pinnacle Capital Limited, a company organized under the laws of Belize, with registered office in 60 Market Square, PO Box 1906, Belize City, Belize, registered with the Companies' Register of Belize City under number 108278: 5,200 Class A shares; 5,200 Class B shares, 5,200 Class C shares, 5,200 Class D shares, 5,200 Class E shares;

- JB Investimenti S.r.l., a company organized under the laws of Italy, with registered office in Foro Bonaparte 69, I-20121 Milan, registered with the Companies' Register of Milan under number 05773750962: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;

- Mr. Peter RIEDI, residing in CH-6947 Vaglio, via Altano 19: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;

- B OWN SRL, a company organized under the laws of Italy, with registered office in Milan, Piazza San Camillo de Lellis 1, registered with the chamber of commerce of Milan, under number 1896287: 1,000 Class A shares; 1,000 Class B shares, 1,000 Class C shares, 1,000 Class D shares, 1,000 Class E shares;

- Mr. Giorgio FANTACCHIOTTI, residing in Milan, via Legnano 28: 400 Class A shares; 400 Class B shares, 400 Class C shares, 400 Class D shares, 400 Class E shares;

- Mrs. Carla MANTI, residing in Somma Vesuviana, Via Aldo Moro: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares;

- Mr. Niccolò MANNIELLO, residing in Sorrente, Corso Italia 212: 200 Class A shares; 200 Class B shares, 200 Class C shares, 200 Class D shares, 200 Class E shares;
 - Mr. Giuseppe STAIANO, residing in Rome, Via Lazio n° 9: 400 Class A shares; 400 Class B shares, 400 Class C shares, 400 Class D shares, 400 Class E shares,
 - Mr. Mauro MORETTI, residing in London, 33 Redburn Street: 100 Class A shares; 100 Class B shares, 100 Class C shares, 100 Class D shares, 100 Class E shares,
 - Mr. Joachim UNG, residing in Singapore, IC Cantonment road, #21-25: 1,200 Class A shares; 1,200 Class B shares, 1,200 Class C shares, 1,200 Class D shares, 1,200 Class E shares,
 - EFG Trust Company (Singapour) Limited, with registered office in Singapore, 25 North Bridge Road: 2,000 Class A shares; 2,000 Class B shares, 2,000 Class C shares, 2,000 Class D shares, 2,000 Class E shares,
 - Mr. Corrado GUSCETTI, residing in Monaco, 17 avenue de l'Annonciade: 800 Class A shares; 800 Class B shares, 800 Class C shares, 800 Class D shares, 800 Class E shares,
 - CA.F.IM S.r.l., with registered office in Perugia, Via dell'Orzo: 2,000 Class A shares; 2,000 Class B shares, 2,000 Class C shares, 2,000 Class D shares, 2,000 Class E shares,
- and to fully pay up the newly issued shares by payment in cash, so that the amount of one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

The Meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the one hundred fifty thousand (150,000) new Limited shares to each of the Subscribers as mentioned before.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend articles 5.1 and 5.1.2. of the articles of association as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is one hundred eighty-one thousand and five Euro (EUR 181,005.-) represented by:

5.1.2 One hundred fifty thousand and five (150,005) shares with a nominal value of one Euro (€ 1,-) ("actions de commanditaire", the "Limited Shares", held by the Limited Shareholders, divided as follows:

- a) 30,001 class "A" shares (the "Class A Shares");
- b) 30,001 class "B" shares (the "Class B Shares");
- c) 30,001 class "C" shares (the "Class C Shares");
- d) 30,001 class "D" shares (the "Class D Shares");
- e) 30,001 class "E" shares (the "Class E Shares");"

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de " THREE HILLS Capital I. S.C.A.", une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177313, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph

ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Magali FETIQUE, employée privée, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alice SAI, employée privée, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine WIDEHEN, employé privé, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), afin de le porter à cent quatre-vingt-un mille cinq euros (181.005,- EUR), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions de Commanditaire, réparties en 30.000 actions de catégorie A, 30.000 actions de catégorie B, 30.000 actions de catégorie C, 30.000 actions de catégorie D et 30.000 actions de catégorie E chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1);

2. Souscription des cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions de Commanditaire comme suit:

- Monsieur Mauro MORETTI, demeurant à SW3 4DA London, 33 Redburn Street: 100 actions de Catégorie A; 100 actions de Catégorie B, 100 actions de Catégorie C, 100 actions de Catégorie D, 100 actions de Catégorie E.

- Monsieur Marco SARGENTI, demeurant à I-00196 Rome, Via dei Villini n° 10: 1.800 actions de catégorie A; 1.800 actions de catégorie B, 1.800 actions de catégorie C, 1.800 actions de catégorie D, 1.800 actions de catégorie E.

- Monsieur Efreem Giorgio LOCARNO, demeurant à SW11 6RA Londres, 57, Bramfield Road: 1.000 actions de catégorie A; 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Alberto DE LUCA, demeurant à Milan, Corso Magenta 23: 100 actions de catégorie A; 100 actions de catégorie B, 100 actions de catégorie C, 100 actions de catégorie D, 100 actions de catégorie E;

- MELPART S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Vittor Pasani Street n° 19, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 04096050960: 3.000 actions de catégorie A; 3.000 actions de catégorie B, 3.000 actions de catégorie C, 3.000 actions de catégorie D, 3.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Biagio VANACORE, demeurant à I-80053 Castellammare di Stabia, Vico Benucci, 12: 800 actions de catégorie A; 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- NOMEN FIDUCIARIA S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Turin, Via del Carmine n° 10, immatriculée au Registre de Commerce de Turin sous le numéro 06194870017: 5.600 actions de catégorie A; 5.600 actions de catégorie B, 5.600 actions de catégorie C, 5.600 actions de catégorie D, 5.600 actions de catégorie E;

- FERMI HOLDINGS INC., une société de droit panaméen, immatriculée au Registre de Commerce de Panama sous le numéro 711239: 1.200 actions de catégorie A; 1.200 actions de catégorie B, 1.200 actions de catégorie C, 1.200 actions de catégorie D, 1.200 actions de catégorie E;

- Monsieur Mario Mirko MANNIELLO, demeurant à Sorrento, Via degli Aranci 52: 600 actions de catégorie A; 600 actions de catégorie B, 600 actions de catégorie C, 600 actions de catégorie D, 600 actions de catégorie E;

- Pinnacle Capital Limited, une société de droit de Belize, ayant son siège social à 60 Market Square, PO Box 1906, Belize City, Belize, immatriculée au Registre de Commerce de Belize City sous le numéro 108278: 5.200 actions de catégorie A, 5.200 actions de catégorie B, 5.200 actions de catégorie C, 5.200 actions de catégorie D, 5.200 actions de catégorie E;

- JB Investimenti S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Foro Bonaparte 69, I-20121 Milan, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 05773750962: 1.000 actions de catégorie A, 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Peter RIEDI, demeurant à CH-6947 Vaglio, via Altano 19: 800 actions de catégorie A, 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- B OWN SRL, une société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Piazza San Camillo de Lellis 1, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 1896287: 1.000 actions de catégorie A, 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Giorgio FANTACCHIOTTI, demeurant à Milan, via Legnano 28: 400 actions de catégorie A, 400 actions de catégorie B, 400 actions de catégorie C, 400 actions de catégorie D, 400 actions de catégorie E;

- Madame Carla MANTI, demeurant au Somma Vesuviana, Via Aldo Moro: 800 actions de catégorie A, 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- Monsieur Niccolò MANNIELLO, demeurant à Sorrente, Corso Italia 212: 200 actions de catégorie A, 200 actions de catégorie B, 200 actions de catégorie C, 200 actions de catégorie D, 200 actions de catégorie E;

- Monsieur Giuseppe STAIANO, demeurant à Rome, Via Lazio n° 9: 400 actions de catégorie A, 400 actions de catégorie B, 400 actions de catégorie C, 400 actions de catégorie D, 400 actions de catégorie E,

- Mr. Mauro MORETTI, demeurant à Londres, 33 Redburn Street: 100 actions de catégorie A; 100 actions de catégorie B, 100 actions de catégorie C, 100 actions de catégorie D, 100 actions de catégorie E,

- Mr. Joachim UNG, demeurant à Singapour, IC Cantonment road, #21-25: 1.200 actions de catégorie A; 1.200 actions de catégorie B, 1.200 actions de catégorie C, 1.200 actions de catégorie D, 1.200 actions de catégorie E,

- EFG Trust Company (Singapour) Limited, ayant son siège social à Singapour, 25 North Bridge Road: 2.000 actions de catégorie A; 2.000 actions de catégorie B, 2.000 actions de catégorie C, 2.000 actions de catégorie D, 2.000 actions de catégorie E,

- Mr. Corrado GUSCETTI, demeurant à Monaco, 17, avenue de l'Annonciade: 800 actions de catégorie A; 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E,

- CA.F.IM S.r.l., ayant son siège social à Perugia, Via dell'Orzo: 2.000 actions de catégorie A; 2.000 actions de catégorie B, 2.000 actions de catégorie C, 2.000 actions de catégorie D, 2.000 actions de catégorie E,

et entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant versement en numéraire;

3. Modification subséquente des articles 5.1. et 5.1.2. des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), afin de le porter à cent quatre-vingt-un mille cinq euros (181.005,- EUR), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions de Commanditaire, réparties en 30.000 actions de catégorie A, 30.000 actions de catégorie B, 30.000 actions de catégorie C, 30.000 actions de catégorie D et 30.000 actions de catégorie E chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Madame Magali FETIQUE, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, agissant comme mandataire des souscripteurs, en vertu de 22 (vingt-deux) procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant comme dit ci-avant, a déclaré souscrire, pour le compte des souscripteurs, aux cent cinquante mille (150.000) actions de Commanditaire nouvellement émises comme suit:

- Monsieur Mauro MORETTI, demeurant à SW3 4DA London, 33 Redburn Street: 100 actions de Catégorie A; 100 actions de Catégorie B, 100 actions de Catégorie C, 100 actions de Catégorie D, 100 actions de Catégorie E.

- Monsieur Marco SARGENTI, demeurant à I-00196 Rome, Via dei Villini n° 10: 1.800 actions de catégorie A; 1.800 actions de catégorie B, 1.800 actions de catégorie C, 1.800 actions de catégorie D, 1.800 actions de catégorie E.

- Monsieur Efreem Giorgio LOCARNO, demeurant à SW11 6RA Londres, 57, Bramfield Road: 1.000 actions de catégorie A; 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Alberto DE LUCA, demeurant à Milan, Corso Magenta 23: 100 actions de catégorie A; 100 actions de catégorie B, 100 actions de catégorie C, 100 actions de catégorie D, 100 actions de catégorie E;

- MELPART S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Vittor Pasani Street n° 19, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 04096050960: 3.000 actions de catégorie A; 3.000 actions de catégorie B, 3.000 actions de catégorie C, 3.000 actions de catégorie D, 3.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Biagio VANACORE, demeurant à I-80053 Castellammare di Stabia, Vico Benucci, 12: 800 actions de catégorie A; 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- NOMEN FIDUCIARIA S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Turin, Via del Carmine n° 10, immatriculée au Registre de Commerce de Turin sous le numéro 06194870017: 5.600 actions de catégorie A; 5.600 actions de catégorie B, 5.600 actions de catégorie C, 5.600 actions de catégorie D, 5.600 actions de catégorie E;

- FERMI HOLDINGS INC., une société de droit panaméen, immatriculée au Registre de Commerce de Panama sous le numéro 711239: 1.200 actions de catégorie A; 1.200 actions de catégorie B, 1.200 actions de catégorie C, 1.200 actions de catégorie D, 1.200 actions de catégorie E;

- Monsieur Mario Mirko MANNIELLO, demeurant à Sorrento, Via degli Aranci 52: 600 actions de catégorie A; 600 actions de catégorie B, 600 actions de catégorie C, 600 actions de catégorie D, 600 actions de catégorie E;

- Pinnacle Capital Limited, une société de droit de Belize, ayant son siège social à 60 Market Square, PO Box 1906, Belize City, Belize, immatriculée au Registre de Commerce de Belize City sous le numéro 108278: 5.200 actions de catégorie A, 5.200 actions de catégorie B, 5.200 actions de catégorie C, 5.200 actions de catégorie D, 5.200 actions de catégorie E;

- JB Investimenti S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Foro Bonaparte 69, I-20121 Milan, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 05773750962: 1.000 actions de catégorie A, 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Peter RIEDI, demeurant à CH-6947 Vaglio, via Altano 19: 800 actions de catégorie A, 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- B OWN SRL, une société de droit italien, ayant son siège social à Milan, Piazza San Camillo de Lellis 1, immatriculée au Chambre de Commerce de Milan sous le numéro 1896287: 1.000 actions de catégorie A, 1.000 actions de catégorie B, 1.000 actions de catégorie C, 1.000 actions de catégorie D, 1.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Giorgio FANTACCHIOTTI, demeurant à Milan, via Legnano 28: 400 actions de catégorie A, 400 actions de catégorie B, 400 actions de catégorie C, 400 actions de catégorie D, 400 actions de catégorie E;

- Madame Carla MANTI, demeurant au Somma Vesuviana, Via Aldo Moro: 800 actions de catégorie A, 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- Monsieur Niccolò MANNIELLO, demeurant à Sorrente, Corso Italia 212: 200 actions de catégorie A, 200 actions de catégorie B, 200 actions de catégorie C, 200 actions de catégorie D, 200 actions de catégorie E;

- Monsieur Giuseppe STAIANO, demeurant à Rome, Via Lazio n° 9: 400 actions de catégorie A, 400 actions de catégorie B, 400 actions de catégorie C, 400 actions de catégorie D, 400 actions de catégorie E;

- Monsieur Mauro MORETTI, demeurant à Londres, 33 Redburn Street: 100 actions de catégorie A; 100 actions de catégorie B, 100 actions de catégorie C, 100 actions de catégorie D, 100 actions de catégorie E;

- Monsieur Joachim UNG, demeurant à Singapour, IC Cantonment road, #21-25: 1.200 actions de catégorie A; 1.200 actions de catégorie B, 1.200 actions de catégorie C, 1.200 actions de catégorie D, 1.200 actions de catégorie E;

- EFG Trust Company (Singapour) Limited, ayant son siège social à Singapour, 25 North Bridge Road: 2.000 actions de catégorie A; 2.000 actions de catégorie B, 2.000 actions de catégorie C, 2.000 actions de catégorie D, 2.000 actions de catégorie E;

- Monsieur Corrado GUSCETTI, demeurant à Monaco, 17, avenue de l'Annonciade: 800 actions de catégorie A; 800 actions de catégorie B, 800 actions de catégorie C, 800 actions de catégorie D, 800 actions de catégorie E;

- CA.F.IM S.r.l., ayant son siège social à Perugia, Via dell'Orzo: 2.000 actions de catégorie A; 2.000 actions de catégorie B, 2.000 actions de catégorie C, 2.000 actions de catégorie D, 2.000 actions de catégorie E;

et libérer entièrement les actions nouvellement émises moyennant versement en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les cent cinquante mille (150.000) actions de Commanditaire à chacun des Souscripteurs comme mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 et 5.1.2. des statuts comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-un mille cinq euros (€181.005) représenté par:

5.1.2 cent cinquante mille et cinq (150.005) actions des Actionnaires Commanditaires chacune d'une valeur nominale de un euro (€1.-) (ci-après les "Actions de Commanditaire" réparties comme suit:

- a) 30.001 actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
- b) 30.001 actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
- c) 30.001 actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
- d) 30.001 actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
- e) 30.001 actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");"

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FETIQUE, A. SAI, A. WIDEHEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013126796/380.

(130153863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

DT Test S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 179.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 04572042

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on 27 August 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of DT Test S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until

such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into ten (10) classes of shares as follows:

- one thousand five hundred (1,500) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A3 shares (the "Class A3 Shares"),

- one thousand five hundred (1,500) class A4 shares (the "Class A4 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A6 shares (the "Class A6 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A7 shares (the "Class A7 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A8 shares, (the "Class A8 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A9 shares, (the "Class A9 Shares"),
- one thousand five hundred (1,500) class A10 shares, (the "Class A10 Shares"),

all class A1 to class A10 shares are referred as the "Shares", with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5.2. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

5.2.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

5.2.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.2.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of Shares the total amount of net profits attributable to that class of Shares (subject to the provisions of Article 15.2 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15.2 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 15.2.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 Shares).

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Hg Incorporations Limited	1,500 class A1 to class A10 Shares
Total:	<u>15,000 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euros.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Francois Champon, born in Arlon (Belgium), on 3 November 1981 and residing at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HG Incorporations Limited, une constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume Uni et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de Companies House sous le numéro 04572042,

ici représentée par [...], résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de DT Test S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés ") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de procéder à des investissements immobiliers soit directement ou par des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société possédant ces investissements;

3.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par dix (10) catégories de parts sociales comme il suit:

- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1 ");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3 ");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9");
- mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales de Catégorie A10");

toutes les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont dénommées les "Parts Sociales" ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales, conformément aux dispositions de cet Article 5.2. En cas de rachat et d'annulation de catégories A de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique décroissant (commençant par la catégorie A10).

5.2.1 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et rachetée et annulée.

5.2.2 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

5.2.3 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et conformément aux dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque catégorie de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de cette catégorie sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation Total deviendra dû et payable par la Société.

Pour les besoins des présents Statuts, les mots suivants doivent avoir les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales concernée le montant total des bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales (sous réserve des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts) (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15.2 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts ou dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance mises de côté pour les besoins de frais de fonctionnement de la Société, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15.2 des présents Statuts);

P = toutes réserves et prime d'émission librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts;

PR = les sommes mises de côté pour les besoins des frais de fonctionnement de la Société dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés."

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions des présents Statuts.

5.6 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions sur le rachat d'actions propres dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autre que des Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, la signature de deux Gérants;

10.3 La signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir é été délégué conformément à l'article 11.

11. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches précises à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les pouvoirs et responsabilités de ce/ces agent(s) ad hoc et leur rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa délégation.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 11.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les Associés en vertu des statuts et en accord avec les dispositions de cet Article 15.2:

Les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A ont droit aux dividendes annuels fixe suivant:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A 7 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A8 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A9 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A10 doivent être en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

15.3 Si l'entièreté d'une catégorie de Parts Sociales est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A10)."

15.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Hg Incorporations Limited	1.500 Parts Sociales de Catégorie A1 à A10
Total:	15.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) correspondant à un capital de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1- La personne suivante est nommée comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- François Champon, né le 3 novembre 1981 à Arlon (Belgique) et ayant sa résidence professionnelle à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2- Le Siège Social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39958. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127048/700.

(130154706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

—
In the year two thousand and thirteen, on fourth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B134128 (the Sole Shareholder),

here represented hereby Mrs. Michele Sensi-Bergami, private employee, professionally residing at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, (the proxyholder) by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 30 August 2013.

This power of attorney, has been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present act with which it will be registered.

The appearing party is the Sole Shareholder of CCP Holdings I-END S.à r.l. (the Company), a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B136772, incorporated by deed executed before the notary Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on 27 February 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 795, page 38155, of 2 April 2008, amended by deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 2 October 2008, published in the Luxembourg Mémorial C of 6 November 2008, n° 2708, page 129975.

The appearing party representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Codelux S.A., a Société Anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 74166 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the broadest powers foreseen to articles 144 and following ones of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law of 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders. The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator may, under its sole responsibility and under the individual signature of its representative, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law of 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realize at the best of its liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A comparu:

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B134128 (l'Associé Unique),

ici représentée aux fins des présentes par Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, (le mandataire) en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée CCP Holdings I-END S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136772, constituée le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 795 du 2 avril 2008, page 38155, modifiée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 6 novembre 2008, n°2708, page 129975.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation de la Société (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur, Codelux S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166 (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/09/2013. Relation: EAC/2013/11470. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126999/110.

(130154483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

JIN & MA Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 179.943.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Wenqun JIN, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 20 juin 1981, demeurant à L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JIN & MA SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Wenqun JIN, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 20 juin 1981, demeurant à L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8365 Hagen, 16, rue Principale.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Wenqun JIN, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 20 juin 1981, demeurant à L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon, gérant administratif

2. Haichun ZHENG, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 10 mars 1968, demeurant à L-8365 Hagen, 16, rue Principale, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jin et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1 août 2013. Relation LAC/2013/36123. Reçu soixante quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013125926/66.

(130153104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xena Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126860/12.

(130154143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

MTM Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 150.880.

Extrait des résolutions adoptées en date du 9 septembre 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société MTM CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

- Mme Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions avec effet au 31 juillet 2013.

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France), le 8 février 1978, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été coopté administrateur de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTM CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013127234/17.

(130155067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.
